



MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIE

Par communiqué du 10 octobre 2006, EIFFAGE a annoncé la mise en place d'une offre d'actions réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du code du travail.

Par le présent communiqué, EIFFAGE précise que la période de souscription a été fixée du 16 octobre 2006 au 23 novembre 2006 inclus.

Contact investisseurs :

Philippe Delmotte, tél. : +33 (0) 1 41 32 81 05,